

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 1 (1962-1963)
Heft: 4

Rubrik: Ouvroir suisse de Bruxelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNIQUE DU VORORT

M. E. Kessler, délégué des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg depuis de longues années à la Commission des Suisses à l'Etranger de la N.S.H., ayant demandé à être relevé de ses fonctions, la Conférence des Présidents et Délégués en a pris acte lors de sa séance du 16 février. A cette occasion elle a exprimé à M. Kessler sa vive gratitude et sa profonde reconnaissance pour la tâche qu'il a accomplie avec beaucoup de compétence et un dévouement inlassable à la cause de notre communauté.

Pour le remplacer la Conférence des Présidents et Délégués a élu M. E. Schibli, de la Société Suisse d'Anvers, comme délégué à la C.S.E. et M. J. Pierrehumbert, de l'Union Suisse de Bruxelles, comme suppléant. Elle a prié M. Kessler de bien vouloir conserver son mandat jusqu'à la prochaine séance de la Commission des Suisses à l'Etranger qui doit se réunir le 2 mars à Berne, à laquelle il se rendra en compagnie de M. Schibli.

Au cours de la même réunion, ce groupe de travail chargé d'étudier la question du droit de vote des Suisses à l'Etranger à la lumière de diverses propositions faites, a déposé ses conclusions. Ce rapport sera adressé pour examen à toutes les sociétés membres.

C. ANATRA.

SOCIETE PHILHELVETIQUE

Le souci constant du Comité de la Société Philhelvétique est certes de réunir les fonds nécessaires pour répondre aux appels pressants de « secours » qui demeurent hélas toujours nombreux.

L'hiver 1962-63 est particulièrement rude et les séquelles qu'il laissera marqueront des traces profondes chez un grand nombre des nôtres qui sont affectés par leur santé ou dans leur situation sociale.

Aidez-nous à les secourir. De tout cœur, merci à nos membres, donateurs et autres anonymes qui, depuis tant d'années, soutiennent notre œuvre.

Nous demandons à tous nos compatriotes qui ne sont pas encore inscrits à notre société de répondre favorablement à l'appel que nous leur lançons en souscrivant une cotisation volontaire, aussi minime soit-elle. (C.C.P. N° 3730.70)

Le soulagement que vous pourrez apporter à nos protégés peut être salutaire et le peu de bonheur que vous leur donnerez est certes la récompense de votre générosité à leur égard.

R. G.

OUVROIR SUISSE DE BRUXELLES

Une fois par mois, des dames de la Colonie se réunissent à la Maison Suisse afin de confectionner des vêtements pour des compatriotes dans le besoin. Un colis leur est remis lors de la fête de Noël organisée en collaboration avec la PHILHELVETIQUE.

Toute dame désirant faire partie de cette œuvre peut s'en informer auprès de Mme HUBER, 70, rue Camille Lemonnier, Bruxelles 6, tél. 43.66.14.

En outre, des dons de vêtements usagés, en bon état et propres sont les bienvenus et peuvent être déposés au nom de l'Ouvroir à la Maison Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon.

Au nom de tous nos nécessiteux, nous vous en remercions à l'avance.

LE COMITE.

UNION SUISSE DE BRUXELLES

Lors de l'Assemblée Générale du 5 février 1963, l'ancien comité a été réélu à l'unanimité pour l'exercice 1963-64.

A l'occasion de sa dernière séance, le Comité a fixé le programme des prochaines manifestations :

- **Dimanche 24 mars**, l'« **HOMME AU CHAPEAU MELON** », au Cinéma Vendôme (voir annonce).
- **Mardi 30 avril**, à 20 h. 15, à la Maison Suisse : **FILMS SUR LA SUISSE**.
- **Dimanche 19 mai**, **CINQUIEME RALLYE TOURISTIQUE**, formule entièrement renouvelée qui permettra aux astucieux de se classer parmi les premiers. Dès midi, au lieu de ralliement, **DEUXIEME REUNION DES SUISSES DE BELGIQUE**, avec pic-nic, jeux, concours, pour grands et petits.

LE COMITE.

CERCLE PHILATELIQUE SUISSE DE BRUXELLES

Nous rappelons à tous ceux qui s'intéressent à la collection de timbres que nos réunions ont lieu tous les deuxièmes vendredis de chaque mois à partir de 20 h. au local « Stübli » de la Maison Suisse.

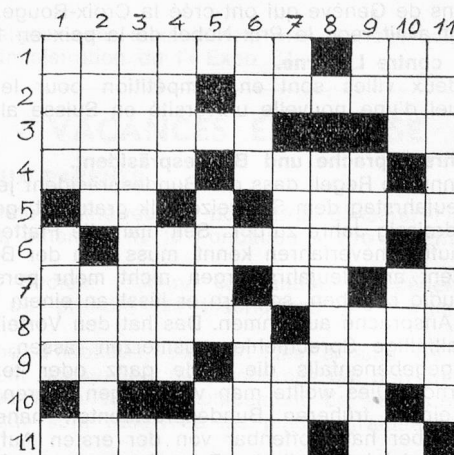
Dans une atmosphère de franche camaraderie, petits et moyens collectionneurs s'aident mutuellement, par voie d'échanges, à enrichir leurs albums.

Les membres peuvent également se procurer aux meilleures conditions les nouveautés philatéliques de tous les pays du monde.

C'est avec une cordiale sympathie que les personnes, même débutantes en philatélie, seront accueillies au Cercle Suisse à chacune des séances.

G. TCH.

LE MOT CROISE N° 1



Horizontalement :

1. Ambassadeur de Suisse. — Argile rouge.
2. Ce dieu coquin n'épargne personne. — Grand président.
3. Commune du Tessin près Lugano. — Révolution.
4. Peintre hollandais du 17e S. — Moyen de propulsion.
5. Symbole chimique. — Dynamique créateur d'un bulletin.
6. S'imaginèrent.
7. Cet industriel acquit en 1810 les fonderies de fer de Laufen. — Note. — Initiales d'une firme qui débite des boîtes.
8. Qualifie la Jungfrau. — Aussitôt né, son fils poussa des cris « perçants ».
9. Pratique un sport suisse par excellence. — Témoigna sa tendresse
10. Commune et paroisse St. galloise (district Oberrheinthal).
11. Ambassadeur de Suisse. — Source de chaleur.

Verticalement :

1. Vous en comptez sûrement un parmi vos amis. — Village sur la ligne B-N.
2. Hameau fribourgeois dans la Commune de Charmey. — Amincit par l'usage.
3. Grotte neuchâteloise appréciée jadis par l'ours des cavernes.
4. 1917 lui fut fatal. — Imagination sans fondement.
5. Résidence. — Participe proprement humain.
6. Pour nous aussi est souvent une étape. — En « embûche ».
7. Fin d'une défunte organisation internationale. — Emouvant quand il est tendre. — Contraint toute âme au bonheur.
8. Consul suisse.
9. Va droit au ciel (abréviation). — Possèdera, un jour ou l'autre.
10. S'ajustera. — Triste fin d'un roi.
11. Réputée pour ses porcelaines et ses tissages.

Nous nous réjouissons par avance de publier dans le prochain numéro les noms des personnes qui auront envoyé une solution exacte au « Courrier Suisse », 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

Une pensée reconnaissante à ceux qui nous aident.

L'aide nous vient de partout et, en plus des firmes suisses qui financent généreusement le « COURRIER », nous aimerions remercier tout particulièrement la Maison RICHARD S.A., qui a bien voulu préparer un fichier d'adresses et s'occuper de l'impression des bandes d'expédition.

Un autre merci, tout aussi reconnaissant, à la Société ALPINA à Anvers, qui assure régulièrement la diffusion du COURRIER aux Suisses de cette région.

PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue pour le 10 mai 1963. Articles et communications à envoyer au plus tard pour le 22 avril au « Courrier Suisse », 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, 33 A, rue Fritz Toussaint, Bruxelles 5.
Commission de rédaction : Ch. STEINER, Anvers, A. W. KLOPFEN-STEIN, J. PIERREHUMBERT, Bruxelles.
Imprimerie Hermès, 57, rue Picard, Bruxelles 2.